

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 622 420

②1 N° d'enregistrement national :

87 14942

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 F 7/28; B 65 D 25/06, 25/34.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28 octobre 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 18 du 5 mai 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *MUSSY EMBALLAGES*
S.A. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Joël Navarro ; Jean-Marc Veyron.

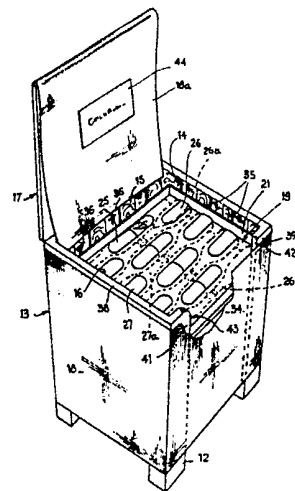
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Lavoix.

⑤4 Présentoir de conditionnement pour bouteilles, destiné aux magasins de distribution.

⑤7 Ce présentoir comprend en combinaison :
— un empilement 1 de plateaux horizontaux comportant chacun une plaque 19 entourée par un cadre 21, dans laquelle sont ménagées des découpes adaptées pour recevoir les corps des bouteilles 25, 26, 27 disposées horizontalement en appui sur des parties de la plaque 19 du plateau inférieur, délimitées par les découpes de ce dernier;
— une embase 12 de support de cet empilement 1;
— et une enveloppe 13 pliable comprenant des armatures 14, 15, 16 adaptées pour être fixées aux faces verticales de l'empilement 1, ainsi qu'un couvercle 17, cette enveloppe 13 étant munie d'une nappe souple 18 de recouvrement des armatures 14, 15, 16 et du couvercle 17.

La tenue mécanique de ce présentoir est très supérieure à celle des croisillons en carton habituels, ce qui évite des pertes de bouteilles en cours de transport, et sa nappe souple 18, réalisée en une matière plastique appropriée, assure une présentation valorisante à des vins ou des liqueurs prestigieuses.



FR 2 622 420 - A1

D

La présente invention a pour objet un présentoir de conditionnement pour bouteilles, destiné aux magasins de distribution.

On sait que les emballages habituels de bouteilles, notamment de "Champagne", sont constitués par des croisillons en carton formant des grilles qui délimitent autant d'alvéoles verticaux qu'il y a de bouteilles à conditionner. Les bouteilles sont transportées en position verticale jusqu'aux surfaces de distribution, où elles sont extraites manuellement des emballages pour être placées horizontalement sur des rayons à la portée des clients.

Or, la résistance mécanique du carton est faible, de sorte que lorsque ces emballages prennent de l'humidité, ils ne résistent pas au poids des bouteilles, ce qui entraîne la perte d'un certain nombre de celles-ci au cours de leur transport.

De plus, pour certains vins prestigieux tels que le champagne, les emballages en carton ne constituent pas un conditionnement "noble", et déprécient le produit prestigieux qui y est disposé. Enfin, le transport vertical des bouteilles, et non horizontal, de la cave à la surface de distribution, porte atteinte aux qualités des vins, ce qui est particulièrement le cas pour le champagne.

L'invention a donc pour but de réaliser un présentoir de conditionnement pour bouteilles ne présentant pas ces inconvénients.

Suivant l'invention, le présentoir est caractérisé en ce qu'il comprend, en combinaison :

- un empilement de plateaux horizontaux comportant chacun une plaque entourée par un cadre dans laquelle sont ménagées des découpes adaptées pour recevoir les corps des bouteilles disposées horizon-

talement en appui sur des parties de la plaque du plateau inférieur, délimitées par les découpes de ce dernier;

- une embase de support de cet empilement;
- 5 - et une enveloppe pliable adaptée pour être fixée aux faces verticales de l'empilement ainsi qu'un couvercle pouvant être rabattu sur la face supérieure de l'empilement, cette enveloppe étant munie d'une nappe souple de recouvrement.

10 La nappe souple est de préférence un film en une matière plastique appropriée pour conférer un aspect "noble" aux présentoirs ainsi réalisés. De plus, la résistance mécanique de ces derniers est très supérieure à celle du carton, les bouteilles sont transportées de la cave à la surface de distribution en position constamment couchée, et le présentoir peut être mis à la disposition des clients tel quel sans devoir, au préalable, être vidé comme les emballages carton. De ce fait, toutes manutentions, entre la cave de production et la vente au détail, peuvent être supprimées.

20 Suivant une caractéristique de l'invention, l'enveloppe comporte des armatures articulées les unes aux autres et pouvant recouvrir chacune une face verticale de l'empilement, le nombre de ces armatures étant inférieur d'une unité au nombre de faces de l'empilement, afin de laisser libre une face de ce dernier, laquelle n'est recouverte que par la nappe souple fixée aux armatures.

30 Une fois le présentoir mis en place dans la surface de distribution, son couvercle peut être relevé et on peut pratiquer dans sa face frontale, qui n'est recouverte que par la nappe souple, une échancrure qui facilite pour les clients l'accès aux bou-

teilles.

Ce présentoir est particulièrement esthétique et son couvercle peut être marqué du nom du produit contenu ainsi que d'indications publicitaires
5 telles que des logos.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence au dessin annexé qui en illustre à titre d'exemple un mode de réalisation
10 non limitatif :

- la Figure 1 est une vue en perspective d'une forme de réalisation du présentoir de conditionnement pour bouteilles selon l'invention, son couvercle étant relevé;

15 - la Figure 2 est une vue en perspective de l'empilement de plateaux du présentoir de la Figure 1, ainsi que d'un plateau reposant sur le sol et en appui contre cet empilement.

20 Le présentoir de conditionnement représenté aux dessins est destiné à recevoir des bouteilles, particulièrement des bouteilles de vin "noble" comme le champagne. Il peut également recevoir des flacons de liqueurs.

25 Ce présentoir comprend la combinaison de moyens suivants :

- un empilement 1 de plateaux horizontaux 2, 3, 4, ... 10, 11, en nombre variable en fonction de la capacité prévue pour le présentoir;

30 - une embase 12 de support de l'empilement 1;

- et une enveloppe pliable 13 pour entourer l'empilement 1 et l'embase 12.

L'enveloppe 13 comprend des armatures 14, 15, 16 adaptées pour être fixées aux faces verticales

de l'empilement 1, ainsi qu'un couvercle 17 pouvant être rabattu sur la face supérieure de l'empilement 1. L'enveloppe 13 est en outre munie d'une nappe souple 18 de recouvrement des armatures 14-16 et du couvercle 17.

Chaque plateau tel que 11 comporte une plaque 19 entourée par un cadre 21, le plateau ainsi réalisé étant de préférence rectangulaire. Les plaques 19 et les cadres 21 peuvent être réalisés, par exemple, en carton, et dans chaque plaque 19 sont ménagées des découpes allongées 22, 23, 24 adaptées pour recevoir des corps de bouteilles correspondantes 25, 26, 27 disposées horizontalement en appui sur des parties 28, 29, 31 de la plaque 19 du plateau inférieur, délimitées par les découpes 22, 23, 24 de ce dernier.

On voit à la Figure 2 que, dans l'exemple décrit, dans la zone centrale de plaque 19, sont ainsi ménagées plusieurs découpes allongées et parallèles 22, de part et d'autre desquelles sont formées des découpes plus courtes 23, 24 limitées par deux côtés opposés de l'encadrement 21. Les découpes 23 et 24 sont décalées transversalement par rapport aux découpes centrales 22, chaque découpe 23 et 24 étant ainsi interposée entre deux découpes 22, à l'exception de deux découpes latérales 23 et 24 situées sur le bord inférieur du plateau 11.

Les découpes 22, 23, 24 sont dimensionnées de manière que puissent venir s'y engager jusqu'à leur épaulement, les corps de deux bouteilles 25 orientées dans des sens opposés et dans le prolongement l'une de l'autre, tandis que les corps d'autres bouteilles 26, 27 sont reçus jusqu'aux épaulements dans les découpes associées 23, 24. Les goulots des bouteilles 25 ainsi que les goulots 26a, 27a des bouteilles 26 et 27

s'étendent sous la plaque 19 de telle manière que toutes ces bouteilles soient imbriquées tête-bêche les unes entre les autres, au niveau de leurs épaulements. Les goulots 26a, 27a s'étendant ainsi entre les corps des bouteilles 25, et ce sur toute la largeur de chaque plaque telle que 19 et sur toute la hauteur de l'empilement 1.

Chaque couche de bouteilles 25, 26, 27 repose donc sur les parties correspondantes 28, 29, 31 d'un plateau et leurs corps font partiellement saillie, par les découpes 22, 23, 24, au-dessus du plan de la plaque 19 du plateau supérieur inversé à 180 degrés par rapport au plateau inférieur. Enfin, chaque plateau 2, 3, 4, ... est équipé à ses sommets de moyens permettant le gerbage des plateaux, par exemple sur sa face supérieure de quatre tétons 32 et sur sa face inférieure quatre tétons 33, convenablement décalés des tétons 32 pour permettre le gerbage des plateaux. Les armatures 14, 15, 16 de l'enveloppe 13 forment des rectangles articulés les uns aux autres, par exemple par des charnières non représentées, et peuvent recouvrir chacune une face verticale de l'empilement 1. Le nombre des côtés de l'enveloppe 13 est inférieur d'une unité au nombre de faces de l'empilement 1, afin de laisser libre une face frontale 34 de ce dernier, laquelle n'est recouverte que par la nappe souple 18 fixée aux armatures.

Chaque armature 14, 15, 16 est formée par exemple de plusieurs montants verticaux 35, 36 assemblés à leurs extrémités par des liteaux horizontaux 37, 38, réalisés par exemple en bois ou en toute autre matière appropriée. De même, le couvercle 17 peut être constitué d'une armature en bois ou en matière plastique articulée sur le bord supérieur de l'armature

arrière 15. Les liteaux supérieurs 37 et 38 des deux armatures opposées 14 et 16 délimitant entre elles la face frontale libre 34 sont prolongés, dans le plan de cette dernière, par des montants verticaux 39, 41 dont
5 les bords supérieurs présentent des arrondis respectifs 42, 43 se faisant face. Enfin, la nappe souple 18 est fixée par tous moyens appropriés tels que collage, au pourtour des côtés du présentoir ainsi obtenu, qu'elle recouvre complètement, ainsi que son couvercle
10 17. Au-delà de ce dernier, la nappe 18 se prolonge par une partie terminale 18a qui, lorsque le couvercle 17 est rabattu horizontalement, vient se plaquer sur la face frontale 34. Lorsque le couvercle est relevé (Figure 1), la partie 18a pend le long de celui-ci, et
15 peut être munie d'un marquage 44 d'informations du client, indiquant par exemple la nature du vin ou toute autre information publicitaire utile.

La nappe 18 est de préférence réalisée en matière plastique, par exemple un film de polypropylène tissé tramé, teinté dans la masse, dont l'aspect
20 est particulièrement esthétique.

Le montage du présentoir qui vient d'être décrit s'opère de la manière suivante.

On dispose tout d'abord le premier plateau 2
25 horizontalement sur l'embase 12, et on y dépose les bouteilles imbriquées tête-bêche les unes dans les autres comme expliqué ci-dessus. On pose ensuite le second plateau 3 sur le plateau 2 après l'avoir fait pivoter de 180 degrés par rapport à celui-ci en prenant
30 soin de le gerber convenablement grâce aux tétons 32 et 33. Puis on place la seconde couche de bouteilles imbriquées entre les bouteilles 25, 26, 27 de la première couche, en appui sur les parties 28, 29, 31 du plateau 3.

On répète ces opérations successivement jusqu'à ce que soit obtenu un empilement 1 de la capacité voulue, par exemple 160 bouteilles, les plateaux étant gerbés les uns sur les autres.

5 L'empilement ainsi réalisé est extrêmement stable.

Puis on entoure l'empilement 1 avec son enveloppe 13 dépliée, dont on replie progressivement chaque armature 14, 15, 16 autour de trois faces de l'empilement 1. On termine l'enrobage de l'empilement 10 1 en recouvrant sa face frontale par la partie correspondante 34 de la nappe. On rabat le couvercle 17 et le présentoir est alors prêt pour être transporté de la cave jusqu'à la surface de distribution où il peut être mis directement à la disposition des clients 15 en relevant simplement son couvercle 17 comme visible à la Figure 1.

Lorsque la couche supérieure de bouteilles a été enlevée, on évacue le plateau supérieur, et on peut alors, pour faciliter l'accès aux couches de bouteilles inférieures, échancre la partie supérieure du film plastique de la face frontale 34. 20

Le présentoir selon l'invention peut être aisément chargé et mis en place, et il présente une tenue mécanique très supérieure à celle des croisillons classiques en carton grâce à sa structure qui n'est pas sensible à l'humidité. De ce fait, toute 25 perte de bouteilles pendant le transport est évitée. Les bouteilles sont de plus constamment présentées couchées et maintenues préservées de la lumière, ce 30 qui permet de ne pas porter atteinte aux qualités des vins.

La nappe d'entourage 18 est choisie en un matériau esthétique de nature à valoriser la présentation des bouteilles, et la partie terminale 18a de

la nappe 18 permet, d'une part de verrouiller le présentoir pendant son transport (par exemple au moyen de bandes adhésives) et d'autre part d'offrir une surface publicitaire utile.

5 Enfin, les arrondis 42 et 43 évitent aux clients du magasin tout risque de blessures qui pourraient se produire avec des angles vifs.

10 Il importe également de noter que ce présentoir supprime toute manipulation manuelle des bouteilles entre son chargement dans la cave de production et la surface de distribution, ce qui permet des économies considérables en coût de main d'oeuvre par rapport aux emballages classiques en carton.

15 Bien entendu, de nombreuses variantes d'exécution peuvent être apportées au présentoir selon l'invention. Ainsi, il est évident que le nombre et la disposition des découpes 22, 23, 24 dans les plateaux peuvent varier et que l'enveloppe pliable 13 peut être constituée de toute autre manière appropriée que celle
20 décrite, par exemple en substituant aux armatures 14-16 des plaques pleines.

REVENDEICATIONS

1 - Présentoir de conditionnement pour bouteilles, destiné aux magasins de distribution, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison :

5 - un empilement (1) de plateaux (2, 3, 4...) horizontaux comportant chacun une plaque (19) entourée par un cadre (21) dans laquelle sont ménagées des découpes (22, 23, 24) adaptées pour recevoir les corps des bouteilles (25, 26, 27) disposées horizontalement
10 en appui sur des parties (28, 29, 31) de la plaque (19) du plateau inférieur, délimitées par les découpes (22, 23, 24) de ce dernier;

 - une embase (12) de support de cet empilement (1);

15 - et une enveloppe (13) pliable adaptée pour être fixée aux faces verticales de l'empilement (1), ainsi qu'un couvercle (17) pouvant être rabattu sur la face supérieure de l'empilement (1), cette enveloppe (13) étant munie d'une nappe souple (18) de recouvrement.
20

2 - Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enveloppe comporte des armatures (14, 15, 16) articulées les unes aux autres et pouvant recouvrir chacune une face verticale de l'empilement (1), le nombre de ces armatures étant inférieur d'une
25 unité au nombre de faces de l'empilement afin de laisser libre une face (34) de ce dernier, laquelle n'est recouverte que par la nappe souple fixée aux armatures.

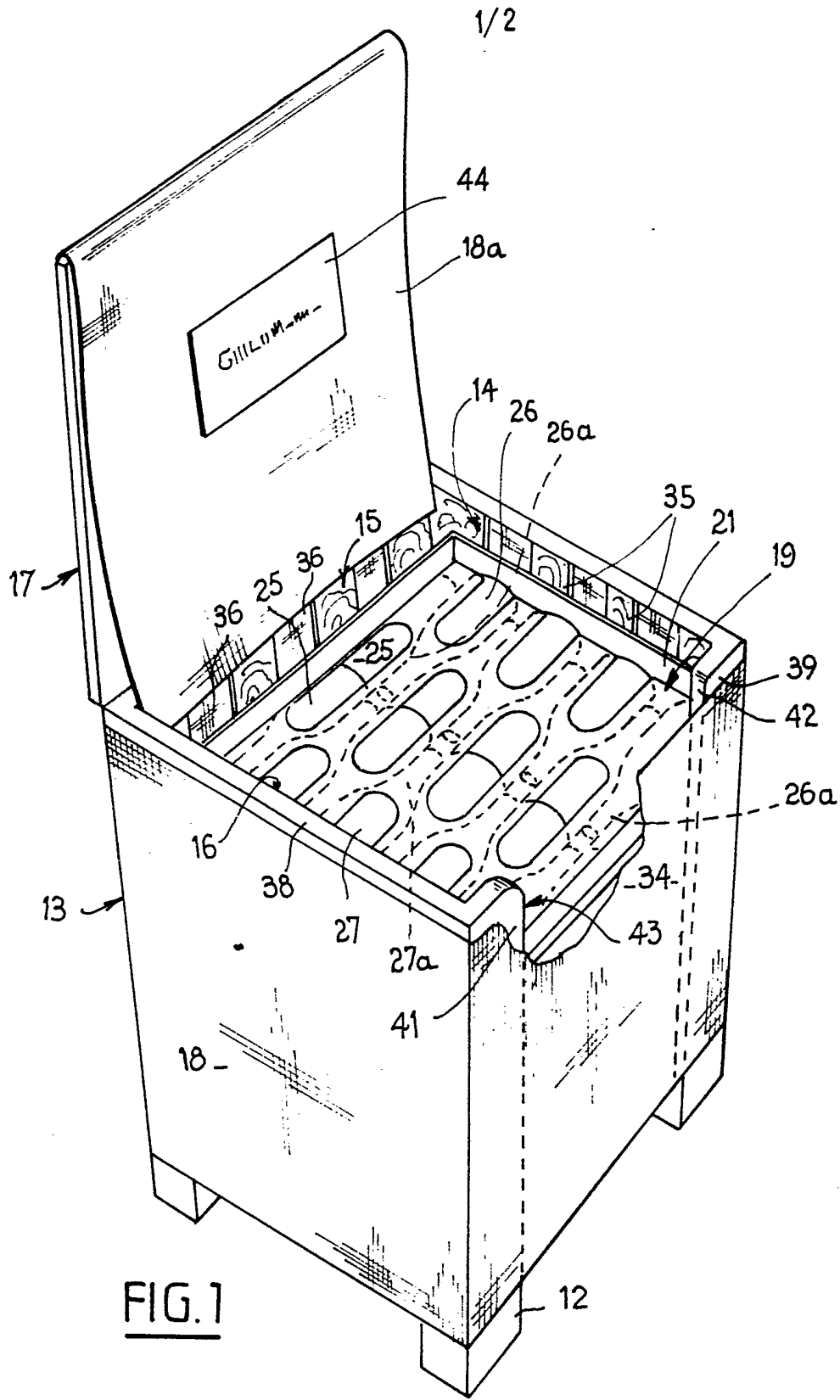
30 3 - Présentoir selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque armature (14, 15, 16) est formée de plusieurs montants verticaux (35, 36) assemblés à leurs extrémités par des liteaux horizontaux (37, 38), et la nappe souple (18) est un film en

matière plastique.

4 - Présentoir selon la revendication 3, caractérisé en ce que, les plateaux (2, 3, ...) et les armatures (14, 15, 16) étant rectangulaires, les liteaux supérieurs (37, 38) de deux armatures délimitant une face frontale libre (34) sont prolongés, dans le plan de cette dernière par des montants (39, 41) dont les bords supérieurs (42, 43) sont arrondis.

5 - Présentoir selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les plateaux (2, 3, ...) sont empilés suivant une disposition alternée par pivotement de 180 degrés de chaque plateau (3, 5, ...) par rapport au plateau immédiatement inférieur (2, 4, ...), de telle sorte que les corps des bouteilles (25, 26, 27) en appui sur le plateau inférieur s'engagent dans les découpes (22, 23, 24) du plateau supérieur, et que les parties (28, 29, 31) de la plaque (19) dudit plateau supérieur délimitées par les découpes (22, 23, 24) servent d'appui à une autre couche de bouteilles (25, 26, 27), ainsi imbriquées tête-bêche entre les bouteilles (25, 26, 27) de la couche inférieure.

6 - Présentoir selon la revendication 5, caractérisé en ce que les plateaux (2, 3, ...11) sont équipés de moyens (32, 33) permettant leur gerbage.



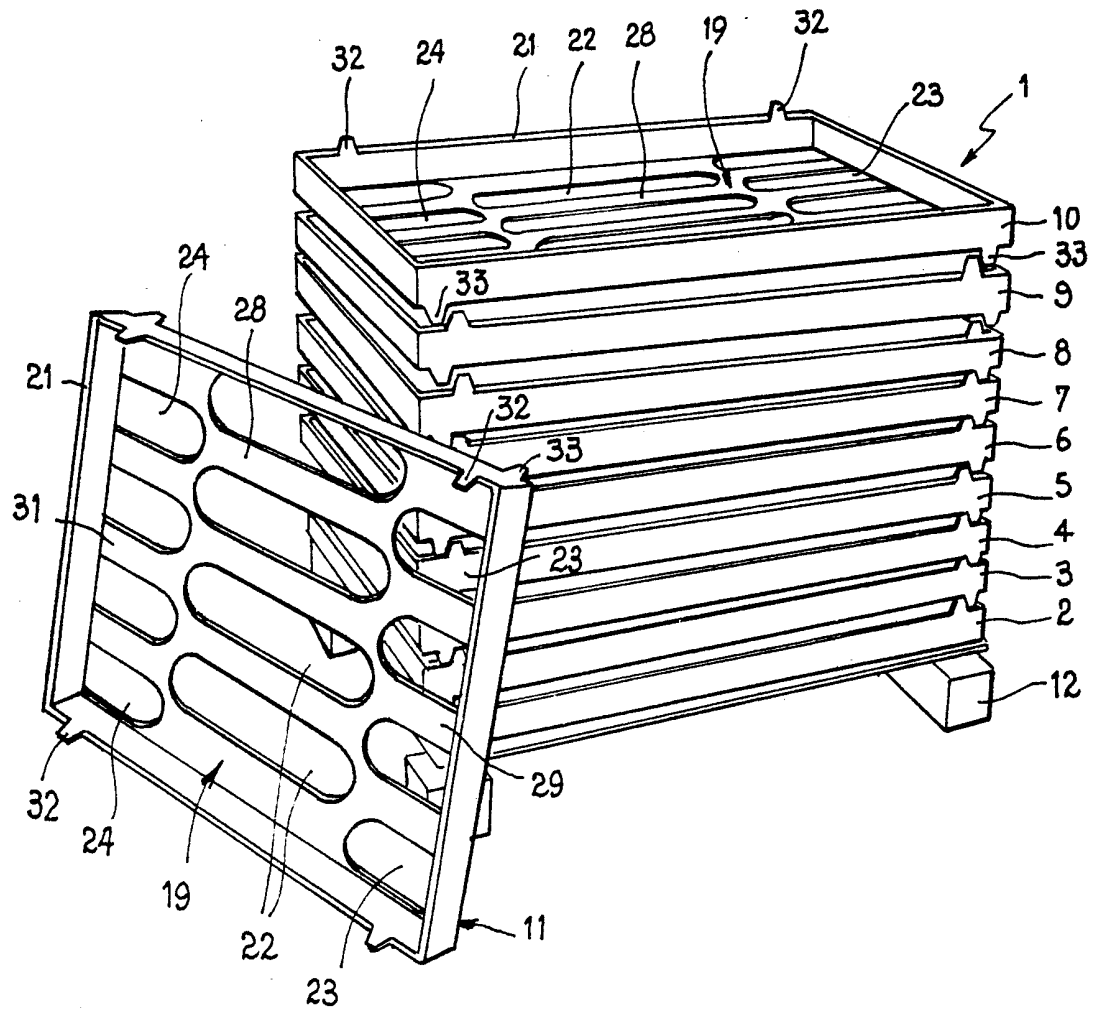


FIG. 2